

Réunion du Conseil Municipal

(art. L2121-10. du code Général des collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune LAGARDE se réunira en séance ordinaire le
20 mars 2026 à 20 heures et 30 minutes, à la salle des fêtes

OBJET DE LA REUNION

- Election du maire,
- Détermination du nombre des adjoints au Maire,
- Election des adjoints au Maire,

Lecture de la Charte de l' élu local

- Approbation du PV du 23/02/2026,
- Délégations du Conseil Municipal au Maire,
- Fixation des indemnités de fonction des élus,
- Désignation des représentants communaux dans les organismes extérieurs,
- Désignation des membres dans les commissions communales obligatoires,
- Créations de commissions permanentes et de comités consultatifs communaux internes.

Fait à LAGARDE, le 16 mars 2026

La Maire,